

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i>	<i>Membres en fonction :</i>	<i>Membres présents :</i>	<i>Absent(s) excusé(s) :</i>	<i>Absent(s) :</i>	<i>Pouvoir(s) :</i>
47	47	34	7	6	1

Date de convocation : 6 septembre 2016

Vote(s) pour : 35
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 12 septembre 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-09-12-BD-34 :

ZAC du Pôle Santé-Innovation de Mercy : agrément de Metz Métropole en vue de la cession d'une assiette foncière portant sur la parcelle 9.1.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le traité de concession d'aménagement relatif à l'aménagement de la ZAC du Pôle Santé-Innovation de Mercy signé en date du 20 février 2012 et ses avenants,

VU l'article 12.2 dudit traité stipulant qu'à l'occasion d'une cession d'un bien immobilier, bâti ou non bâti, par la SAREMM, celle-ci notifie à Metz Métropole, en vue de recueillir son agrément, les noms et qualités des attributaires, ainsi que le prix et les modalités de paiement,

CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole, en vue du développement du Pôle Santé-Innovation de Mercy, de permettre la construction d'un immeuble R+1 à usage tertiaire porté par la société LES CONSTRUCTEURS REUNIS INVESTISSEMENT,

VU les modalités de cession de la parcelle 9.1 suivantes :

Maître d'ouvrage

- Société LES CONSTRUCTEURS REUNIS INVESTISSEMENT.

Droits à construire

- 1 520 m² de surface de plancher (SP) environ.

Montant de la cession

- Le montant prévisionnel de la cession, s'établit à 228 000 € HT, TVA sur marge en sus, sur la base du prix bilan de 150 € HT/m² de SP.
- Toute surface de plancher supérieure aux 1 520 m² de la présente demande d'agrément, dont l'acquisition serait sollicitée par la société LES CONSTRUCTEURS REUNIS INVESTISSEMENT, sera facturée sur la base du prix bilan par m² de surface de plancher supplémentaire et devra faire l'objet d'une nouvelle demande d'agrément.

Modalités de paiement

- Un acompte de 10% du prix HT a été versé à la signature de la promesse synallagmatique de vente le 20 juin 2016, soit 22 800 €,
- Le solde du prix de vente est payable à la signature de l'acte réitératif de vente.

DECIDE d'agr er les modalit es de cession de la parcelle 9.1, situ e sur la Commune d'Ars-Laquenexy, au profit de la soci t  LES CONSTRUCTEURS REUNIS INVESTISSEMENT, en vue de la construction d'un immeuble R+1   usage tertiaire.

Pour extrait conforme
Metz, le 13 septembre 2016
Pour le Pr sident et par d l gation
Le Directeur G n ral des Services

H l ne KISSEL



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 12 septembre 2016.		Contrôle de légalité
Point 27 – Participation au fonctionnement du projet de colocations solidaires par l'AFEV permettant de faciliter l'accès au logement des jeunes. Annexe : Convention.	1	
Point 28 – Participation de MM au financement du FSL de la Moselle. Annexe : Tableaux récapitulatifs.	1	
Point 29 – Participation au fonctionnement du CLLAJ. Annexe : Convention.	1	
Point 30 – Labellisation Cit'ergie de MM et programme d'action énergie-climat 2016-2020. Annexe : Programme d'actions.	1	
Point 31 – Plateau de Frescaty : projet de cession du bâtiment HB 73 à destination de la Ville de Marly. Annexe : Plan de situation.	1	
Point 32 – Plateau de Frescaty : lancement d'un marché de gardiennage en groupement de commandes avec l'EPFL.	1	
Point 33 – ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre – Cession de lots ; agrément de MM. Annexe : Plan de situation. Annexe : Détail du projet de construction de logements et local professionnel.	1	
Point 34 – ZAC du Pôle Santé-Innovation de Mercy : agrément de MM en vue de la cession d'une assiette foncière portant sur la parcelle 9.1. Annexe : Plan de situation.	1	
Point 35.1 – ZAC de Marly Belle Fontaine : approbation du compte-rendu financier annuel à la collectivité et approbation de l'avenant 5 à la convention financière. Annexe : Plan de situation. Annexe : compte-rendu financier annuel – tableau. Annexe : note de conjoncture. Annexe : tableau des cessions et acquisitions 2015. Annexe : avenant 5.	1	
Nombre total des actes transmis : 9 délibérations dont 8 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 13 septembre 2016
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

